



Commune de Levens

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Sommaire

- Perspectives économiques et lois de finances p. 02
- Données financières 2025 p. 05
- Bilan 2025 p. 07
- Tendances budgétaires et orientations sur 2026 p. 11
- Traduction des orientations sur le budget p. 15
- Programmation des investissements p. 25
- L'endettement p. 28
- L'épargne et la capacité d'autofinancement p. 30

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

En dépit de l'instabilité politique, des incertitudes budgétaires et des tensions internationales, la croissance du pays a atteint 0,9 % l'an dernier, après 1,1 % en 2024.

Un chiffre conforme à ce qui était attendu par l'Institut de la statistique, mais légèrement supérieur à ce que prévoyait le gouvernement. Au quatrième trimestre, l'activité économique a néanmoins ralenti, avec une hausse du PIB de 0,2 %, contre +0,5 % au troisième trimestre.

Contribution négative du commerce extérieur

En 2025, la demande intérieure ne contribue que pour 0,7 point au PIB. La consommation des ménages est restée médiocre, en hausse de 0,4 % seulement sur l'ensemble de l'année, avec une petite accélération au cours des trois derniers mois.

L'investissement des entreprises a stagné (+0,1 %), après un recul de 2,4 % en 2024. Le commerce extérieur a cessé de soutenir la croissance et a pesé négativement sur l'activité, (-0,5 point), avec des importations (+2,9 %) qui ont progressé deux fois plus vite que les exportations (+1,4 %). La reconstitution des stocks est ainsi venue en renfort de la croissance économique en apportant 0,7 point de PIB.

Deux autres postes ont soutenu l'économie : tout d'abord, les dépenses des administrations publiques, toujours très dynamiques (+1,7 %) ; ensuite l'investissement des ménages, autrement dit les achats de logements neufs qui, après plusieurs mauvaises années, ne baisse plus.

Dans ses dernières prévisions, l'Insee table sur une hausse du PIB de 0,3 % au premier et au deuxième trimestre. Un compromis politique serait « plutôt favorable à l'activité à court terme », indique-t-il. A mi-année, l'acquis de croissance se situerait alors déjà à 1 %.

L'inflation en 2025, à +0.9 % en moyenne annuelle, augmenterait et s'élèverait à +1,3 % en 2026.

En 2026, le solde public s'établirait à -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % en 2025, et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens.

Le taux de chômage devrait légèrement augmenter et s'établir à 7.8 %.

Le pouvoir d'achat devrait progresser moins vite que l'activité en 2026, il reculerait en raison « *du faible dynamisme des prestations sociales, de la masse salariale et des revenus du patrimoine* » et d'une « *remontée modérée de l'inflation* », note l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Pour autant, la consommation des ménages devrait quelque peu rebondir en 2026 : son acquis à mi-année s'élèverait à +0,7 % d'après l'Insee. La Banque de France table sur une augmentation de 0,8 % sur l'ensemble de l'année.

Reste que le contexte géopolitique (conflits armés en Ukraine, en Iran), élections diverses dans plusieurs pays, changement de régime sont des facteurs à considérer ayant des conséquences imprévisibles au plan macroéconomique (chaînes d'approvisionnement clé touchées...).

Sources : Les Echos, Banque de France, economie.gouv.fr, Insee, OCDE

LOIS DE FINANCES

La loi de finances 2026 a été promulguée le 19 février 2026.

Elle revalorise le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9 %), afin de neutraliser son effet sur le niveau d'imposition des ménages.

Elle maintient l'abattement de 10 % sur les retraites

Instaurée en 2025, la contribution différentielle sur les hauts revenus est reconduite par la loi de finances 2026. Cet impôt vise à garantir un taux d'imposition minimale de 20 % sur les revenus pour les foyers fiscaux les plus aisés jusqu'à ce que le déficit public soit inférieur à 3 % du PIB.

La loi de finances 2026 instaure la création d'une taxe sur les holdings patrimoniales avec un champ d'application plus restreint que dans le projet de loi initial soumis aux parlementaires. Initialement fixée à 2 % des actifs non affectés à une activité économique, la mesure a été amendée pour cibler uniquement la valeur vénale de certains biens dits « somptuaires ».

La loi de finances 2026 met en place un nouveau dispositif fiscal à destination des particuliers afin de stimuler l'offre de logement locatif. Mis en place pour trois ans, Relance logement concerne les logements dans les immeubles collectifs sur l'ensemble du territoire :

L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture complète de MaPrimeRénov' à tous les ménages dans les mêmes conditions qu'en 2025

Elle s'inscrit dans une trajectoire de redressement accéléré des comptes publics. L'ambition est stricte : contenir cette année le déficit à 5 % du PIB, alors même que la dette française dépasse désormais 118 % de la richesse nationale.

Pour 2026, une contribution directe des collectivités locales est également exigée. Elles sont appelées à participer à hauteur de 2 milliards d'euros.

Pour la fonction publique territoriale, l'exercice qui s'ouvre s'annonce donc délicat, tant en matière de ressources que de charges.

Plusieurs enveloppes d'investissement sont revues à la baisse, notamment certains programmes d'avenir et le Fonds vert.

Pour les collectivités, l'environnement financier se démontrera donc moins expansif et les cofinancements potentiellement plus contraints. Dans un contexte où les projets territoriaux dépendent souvent de l'effet levier des subventions nationales, ce changement de direction pourrait ralentir certaines dynamiques d'investissement local.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduite à l'identique par rapport à 2025 : 27,4 milliards d'euros en totalité. Cette stabilité apparente masque toutefois une érosion en euros constants, compte tenu de l'inflation et du comportement naturel des charges locales.

Dans le même temps, certaines compensations diminuent, modifiant la structure des recettes locales. La neutralité affichée sur la DGF ne signifie donc pas neutralité budgétaire réelle.

La loi de finances 2026 induit un changement notable : la suppression du lien entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière.

Les communes retrouvent ainsi une capacité d'action différenciée sur les résidences secondaires, sans impacter la fiscalité des propriétaires occupants permanents. Dans les territoires touristiques ou tendus, ce moyen pourrait devenir stratégique.

Par ailleurs, l'expérimentation sur la recentralisation du financement du RSA se poursuit dans les départements concernés. Cette prolongation maintient une incertitude sur l'organisation future du financement de l'allocation et sur l'équilibre financier départemental à moyen terme.

Pour la fonction publique territoriale, cela implique :

- Un pilotage plus fin des dépenses de fonctionnement ;
- Un renforcement de la priorité donnée aux investissements ;
- Une optimisation des leviers fiscaux disponibles ;
- Une nécessité de bien anticiper les impacts réglementaires sur les budgets sociaux et environnementaux.

Il y a le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico, 740 millions d'euros dont 250 millions d'euros pour les EPCI), le report d'un an du versement du FCTVA aux intercommunalités (700 millions d'euros), la baisse sensible des variables d'ajustement (586 millions d'euros dont 368 millions d'euros pour le seul bloc communal), la baisse des compensations sur les impôts économiques (plus de 300 millions d'euros), celle du fonds vert (313 millions d'euros), de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil, 200 millions d'euros), du fonds postal national de péréquation territoriale (125 millions d'euros).

S'y ajoutent en effet la poursuite de l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL (1,2 milliard d'euros cette année), le coût des normes estimée cette année à 565 millions d'euros par le Cnen, la ponction de 40 millions d'euros opérée par l'Etat sur les recettes du CNFPT.

Le financement du fonds postal national de péréquation territoriale, dont les crédits sont amputés de 125 M€, inquiète les élus sur la pérennité du service public postal.

Le principal concours de l'Etat aux collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation.

Sources CFL, AMF, economie.gouv.fr

LES COMPTES 2025 DE LA COMMUNE - Tableau des ratios

OPERATION DE FONCTIONNEMENT		2024	CA 2024 LEVENS		CA 2025 LEVENS		% évolution
		Moyenne de la strate /hab	Total	5215	Total	5 420	2025 par rapport à 2024
		€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	%
Total des produits de fonctionnement = A		1 350	5 379	1 031	5 632	1 039	0,79%
Produit de fonctionnement CAF		1 315	5 346	1 025	5 681	1 048	2,26%
Dont	Impôt locaux	607	2 675	513	2 648	489	-4,76%
	Fiscalité reversée par EPCI	171	89	17	89	16	0,00%
	Autres impôts et taxes	1100	169	32	337	62	94,30%
	Dotation Globale de Fonctionnement	163	776	149	801	148	-0,81%
	Autres dotations et participations	120	286	55	319	59	7,01%
	FCTVA	2	7	1	2	0	-73,58%
	Produit des services et du domaine	100	703	135	664	123	-9,25%
Total des charges de fonctionnement = B		1207	4 445	852	4 583	846	-0,75%
Charges de fonctionnement CAF		1101	4 237	812	4 411	814	0,23%
Dont	Charges de Personnel	628	2 220	426	2 350	434	1,78%
	Achats et charges externes	314	1 380	265	1 408	260	-1,97%
	Charges Financières	20	126	24	121	22	0,00%
	Contingents	28	120	23	143	26	14,71%
	Subventions versées	72	165	32	134	25	-22,74%
						0	
Résultat comptable = R (A-B)		143	935	179	1 049	201	12,37%

OPERATION D'INVESTISSEMENT		€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	%
Total des produits d'investissement = C		526	2 429	466	2 893	555	19,04%
Dont	Emprunts bancaires et dettes assimilées	75	0	0	53	10	
	Subventions reçues	104	829	159	390	75	-52,97%
	FCTVA	48	64	12	58	11	-7,32%
Total des emplois d'investissement = D		558	2 313	444	2 515	482	8,62%
Dont	Dépenses d'équipement	441	1 958	375	924	177	-52,75%
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	84	323	62	312	60	-3,50%
Besoin ou capacité de financement = E (D-C)		33	-115	-22	-378	-72	229,47%
Résultat d'ensemble = R-E		110	1 050	201	1 427	274	36,14%
AUTOFINANCEMENT							
	Excédent Brut de fonctionnement	230	1 271	244	1 359	261	6,80%
	Capacité d'autofinancement = CAF brute	214	1 109	213	1 245	239	12,08%
	CAF nette du remboursement du capital d'emprunt	130	786	151	901	173	14,42%
ENDETTEMENT							
	Encours de dette au 31 décembre 2021	755	4662	894	4608	884	-1,16%
	Annuité de la dette	102	449	86	434	83	-3,23%

En section de fonctionnement

Dépenses : 4 710 695.85 € pour 4 578 243.29 € en 2024
Recettes : 5 759 597.70 € pour 5 512 853.33 € en 2024
Excédent à la clôture de l'exercice : **1 048 901.85 €** pour 934 609.94 € en 2024

En section d'investissement

Dépenses : 2 514 795.58 € pour 2 313 406.25 € en 2024
Recettes : 2 892 830.79 € pour 2 428 708.24 € en 2024
Soit un excédent de 378 035.21 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'année antérieure de 1 372 709.18 €.
Soit un résultat cumulé de **1 750 744,39 €**

Situation globale de la commune de LEVENS

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent cumulé sur les deux sections de **2 799 646.24 €**.

Fonctionnement

Dans la globalité de la section de fonctionnement, les dépenses de gestion des services (comptes 60 à 65), sont en hausse de près de 4 % et les mêmes recettes (comptes 70 à 75) augmentent de 5 %.

Le résultat comptable de la section de fonctionnement est en hausse de 12.2 % par rapport à 2024.

Dépenses**● Les charges à caractère général :**

Ces dépenses sont en augmentation de près de 1.9 % par rapport à 2024 alors qu'elles étaient de 3 % en 2024 par rapport à 2023, contre 5.2 % en 2023 par rapport à 2022.

La réalisation de ce chapitre s'élève à 1 472 K€.

Le montant des contrats de prestations de services qui concerne en large partie, la restauration scolaire, est en hausse (1 %).

Les charges d'énergie sont stables par rapport à 2024.

Les dépenses pour la maintenance, l'équipement, l'entretien, la réparation des bâtiments sont en légère hausse.

● Les charges de personnel :

Elles s'élèvent à 2 429 K€ pour 2 280 K€ en 2024 et 2 115 K€ en 2023.

Les charges nettes (déduction faite des remboursements maladie, tickets restaurant) sont de 2 381 K€.

Cette augmentation résulte de la hausse des cotisations de la CNRACL, un CIA exceptionnel versé, le remplacement des agents de l'accueil, de la régie spectacle, de l'urbanisme ayant nécessité un recrutement en doublon le temps des formations, augmentation du personnel sur l'ALSH pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.

La masse salariale est ainsi en hausse de 7.2 % par rapport à 2024 (en prenant en compte le chapitre atténuation de charges relatif aux remboursements sur rémunération de personnel)

Les frais de personnel représentent 1.3 % des dépenses réelles de fonctionnement ; ce ratio, reste toujours inférieur à la moyenne des communes de même strate. En effet, il représente 434 €/habitant contre 628 € pour les communes de même strate en 2024. Entre 2024 et 2025, la commune compte 200 habitants de plus ; sans que la masse salariale n'augmente de façon exponentielle.

● **Les autres charges de gestion courante** concernent en large partie :

- le versement des contingents au SDIS (revalorisés chaque année et à la hausse), les contributions SDEG reversées à la Métropole, la dette patrimoniale du Sivom Val de Banquière, la participation de la commune au conservatoire départemental de musique. **Les subventions allouées aux associations et au CCAS**, (conformes aux prévisions budgétaires).
- les indemnités versées aux élus sont en légère baisse (une indemnité de fonction a été supprimée dans le courant de l'année).

Globalement, le chapitre 65 autres charges de gestion courante est en baisse de près de 3.2 % par rapport à 2024 et représente plus de 389 K€.

● **Les charges financières (intérêts des emprunts)** sont en légère baisse par rapport à 2024, Elles s'élèvent à 121 K€, en baisse de près de 4 %. Elles représentent 22 € par habitant contre 20 € pour les communes de même strate.

● **Atténuation de produits :**

- L'attribution de compensation à reverser à la Métropole s'élève à 46 200 €.
- Le FPIC : fonds de péréquation intercommunalité/commune représente une somme de 32 847 €.
- Il n'y a pas de prélèvement au titre de l'art 55 de la loi SRU considérant que la commune était exemptée de la SRU jusqu'en 2025. A noter toutefois que la commune aurait dû acquitter 80 K€. Cette charge ne pèsera pas sur les exercices 2026 à 2028 considérant que la commune est à nouveau exemptée.

Ce chapitre 014 est en légère augmentation par rapport à 2024.

Recettes

● **Les produits des services :**

Ils sont en baisse par rapport à 2024 (-5.5 %) et représentent plus de 664 K€ et une stabilité pour les redevances des services périscolaires et cantine (473 K€). La piscine a eu une très bonne fréquentation (recette de près de 50 K€).

Il n'y a pas eu de vente de caveaux, d'où la baisse de ce chapitre.

Également le remboursement par la métropole (office de tourisme, bus scolaire), par la coopérative oléicole, des personnels mis à disposition représentant plus de 32 K€.

● **Impôts et taxes :**

Les contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont en hausse de 1.75 % ; eu égard à la valorisation des bases opérée par l'Etat et aux nouvelles constructions imposables.

Investissement**Depenses**

- Les dépenses d'équipement ont été réalisés à hauteur de 924 K€ et concernent principalement :
 - . les travaux du cabinet dentaire,
 - . la construction d'un pigeonnier,
 - . Le mobilier et l'informatique des écoles, de la mairie,
 - . les travaux de restauration des bassins et machinerie de la piscine
 - . des acquisitions foncières en zone naturelles, des plantations et aménagements de la place des Traverses
 - . le matériel, l'outillage des services techniques, l'installation de coffrets électriques, et l'achat de matériel pour les manifestations, du mobilier urbain,
 - . des caméras de vidéoprotection
 - . la réfection, l'entretien du parc locatif, la fin des travaux des logements Cardon,
 - . l'équipement des salles municipales,
 - . Les études pour l'école élémentaire,
 - . des véhicules pour les services techniques et le CCAS
- Le montant du remboursement du capital de la dette de la commune s'élève à 312 K€, en baisse par rapport aux années précédentes.
- Le remboursement des emprunts souscrits par le Sivom Val de Banquière pour le compte de la commune (31 K€).

Recettes

- 993 K€ de recettes d'investissement :
- les subventions d'équipement ont été perçues à hauteur de près de 390 K€ (restaurant piscine, Madone, logements Cardon)
- le FCTVA : a été perçu sur les dépenses de 2023 et représente 56 K€,
- le virement de l'excédent de fonctionnement dégagé sur 2024 (935 K€)

Plusieurs opérations d'ordre concernent :

- l'intégration des travaux : logements du presbytère
- les dotations aux amortissements pour 210 K€

TENDANCES BUDGETAIRES ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE POUR 2026

L'excédent brut est en augmentation de 7 % par rapport à 2024.

Cet excédent capitalisé permettra de financer les investissements en cours et à venir.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour le financement de la maison de santé dont les travaux ont débuté.

Le volume des programmes d'équipement est maintenu, les crédits nécessaires aux chantiers en cours, répartis dans les opérations de la section d'investissement sont reportés.

Malgré un contexte économique toujours difficile, la commune devra encore veiller à contenir ses charges à caractère général et sa masse salariale.

La population de référence au 1/1/2023, en vigueur à compter du 1/1/2026 est donnée par l'Insee : 5431 habitants.

Note de contexte

Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général sont difficilement maîtrisables puisqu'elles concernent en grande partie les achats de prestations de service, les frais d'énergie, d'eau, de télécommunications, de combustibles, de fournitures, d'entretien, de maintenance, d'assurance. L'ensemble des contrats a augmenté en volume et en coût.

Tel que vu précédemment, ces charges qui avaient augmenté de près de 13 % entre 2021 et 2022 ont poursuivi leur augmentation, en 2023 de 5.2 % par rapport à l'an passé. En 2024, l'augmentation s'est réduite considérablement (+ 3%) et en 2025 elle atteint 1.87 % d'augmentation.

Ces dépenses représentent pour la commune, un tiers de ses dépenses réelles totales. L'important parc locatif, les bâtiments communaux, ERP nécessitent un entretien et une maintenance pour se conformer aux normes en vigueur (électricité, sécurité incendie, accessibilité, qualité de l'eau, de l'air...).

Notre patrimoine grandit et le parc locatif, notamment ancien, doit être rénové pour réduire la consommation d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et répondre aux normes de location (Diagnostics de Performance Energétique).

Charges de personnel

Les frais de personnel seront en hausse :

- La nouvelle augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), avec une hausse de 3 points,
- La commune a renforcé l'équipe des services techniques de façon à réaliser en régie de nombreux travaux et l'entretien nécessaire des espaces verts et le débroussaillage obligatoire
- Les avancements d'échelons, de grade

Les investissements restent essentiellement financés par les ressources propres (épargne) et les subventions. Malgré cela, dans le cadre de la programmation de cette année la Commune devra nécessairement souscrire un emprunt.

Le volume des crédits de report en investissement représente près d'1,8 M d'€ de dépenses et 212 K€ en recettes.

Les charges financières sur les emprunts en cours seront en hausse par rapport à 2025, la commune souscrira un nouvel emprunt de 1.65 M € pour le financement de la maison de santé. Les consultations auprès des organismes bancaires sont en cours.

Les demandes de subventions aux associations sont en cours d'instruction, elles sont étudiées en fonction de la situation de chacune d'entre elles. L'objectif restera de favoriser les actions conduites au profit de la population et notamment des jeunes (sports, loisirs, culture). Il conviendra toutefois de prendre en considération l'augmentation des charges liées à la mise à disposition gratuite des locaux et sites pour la pratique des activités.

LES ORIENTATIONS

Le développement économique, le logement

- La réhabilitation de logements :
 - Une planification sur plusieurs exercices est établie pour que le parc locatif (52 logements) et notamment dans l'ancien, pour effectuer les rénovations au fur et à mesure, avec des opérations "tiroir" permettant de reloger les locataires. La priorité sera établie en fonction des DPE.

L'accessibilité des bâtiments et installations recevant du public

Les actions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

Domaine sanitaire – médico social

- Les actions du CCAS en faveur des personnes âgées seront encore développées (maintien à domicile, ateliers, fêtes, rencontres...), adhésion aux activités proposées par le Sivom Val de Banquière (marche nordique, sport...), coordination des actions avec l'Ehpad des Lauriers roses.

La commune viendra abonder les financements nécessaires au CCAS en fonction du besoin, le but étant d'accompagner les plus vulnérables et de développer le service pour proposer des animations.
- Construction de la maison de santé pluriprofessionnelle acquise en VEFA
- Le cabinet dentaire, livré en avril

AR Prefecture

006-210600755-20260321-DELIB18-M326-DE
Reçu le 01/04/2026

- Interventions de la Métropole Nice Côte d'Azur sur la voirie, l'assainissement, l'eau potable, les déchets.

L'agriculture

- Etude pour la création d'espaces de culture en vue de constituer une ferme municipale.

LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS SUR LE BUDGET 2026

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général

Les dépenses liées aux fournitures et équipements pour les bâtiments qui permettent d'entretenir le patrimoine bâti et de réaliser les travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité restreinte devront être maintenues.

Les postes relatifs à la maintenance assurant la sécurité, la conformité des bâtiments recevant du public, et notamment pour les écoles devraient être stables

L'ensemble des contrats d'entretien, de maintenance, de contrôle des équipements représentent 115 K€

Les postes Honoraires et Contentieux seront maintenus à hauteur de 20 K€ considérant les contentieux en cours.

Les participations aux frais de fonctionnement des écoles seront ajustées en fonction des demandes validées pour l'année scolaire. Les nouvelles demandes de dérogations scolaires font l'objet d'une attention particulière, le but étant de privilégier la scolarité des levensois à Levens.

Un global de 1.5 M€ sera prévu pour ce chapitre.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel augmenteront par rapport à 2025. Elles devraient s'élever pour 2026 à 2.55 M€ s'expliquant comme suit :

- Augmentation du taux de la CNRACL (34.65 % à 37.65 %) représentant une charge supplémentaire de 32 000 €
- Indemnités différentielles pour les agents du 1^{er} au 5^{ème} échelon (+ 6000 €)
- Avancements de grades et d'échelons (19000 €)
- Attribution et augmentation du régime indemnitaire (20 000 €)
- Rappel et cotisation du versement mobilité régional et rural (6000 €)
- Augmentation du temps de travail de l'agent à la bibliothèque
- Frais de déplacement (formation police notamment)

A ce jour, le tableau des effectifs de la mairie se décompose comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE													
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	N° délibération	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire (ETP)	Nombre de poste	Temps complets	Temps non complet	Pourvus	Non Pourvus
						Statut	Temps de travail						
Emploi fonctionnel DGS	A	35	Administratif	Delib 7 du 01/12/2010	DGS	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Attaché principal	A	35	Administratif	Delib 8 du 12/12/2017	DGS	Titulaire	100%	0,0	2	2	0	1	1
		35	Administratif	Delib 3 du 6/11/2025	Pour le 01/07/2026 : DGA Rh / enfance et jeunesse	Non pourvu	100%						
Attaché	A	35	Administratif	Delib 06/02/2001	DGA Rh / enfance et jeunesse - Poste fermé le 0/07/2026	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Rédacteur principal 1ere classe	B	35	Administratif	Delib 12 du 14/12/2021	Responsable service urbanisme	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35	Administratif	Délib decem 2022	Responsable CCAS	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35	Administratif	Délib8 du 22/09/2023	Agent régie cantine / comptabilité / protocole	Titulaire	100%	3,0	3	3	0	3	0
		35	Administratif	Delib 5 du 19/12/2019	Agent accueil	Titulaire	100%						
		35	Administratif	Delib 3 du 13/03/2025	Responsable accueil/etat civil	Titulaire	100%						
Adjoint administratif	C	35	Administratif	Delib 26/10/2000	Agent administratif	Contractuel	100%	4,14	5	3	2	5	0
		35	Administratif	Delib 7 du 27/02/2023	Comptable	Titulaire	100%						
		35	Administratif	Delib 7 du 27/02/2023	Secrétariat urbanisme / ST	Contractuel	100%						
		20	Administratif	delib 3 du 26/10/2007	Agent du Portal	Titulaire	100%						
		20	Administratif	delib 5 du 19/12/2019	Bibliothèque	Titulaire	100%						
Sous total								11,1	14,0	12	2	13	1

FILIERE ANIMATION

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	N° délibération	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Nombre de poste	Temps complets	Temps non complet	Pourvus	Non Pourvus
						Statut	Temps de travail						
Adjoint animation principal 1ere classe	C	35	Ecoles	Delib 8 du 12/12/2022	Responsable service périscolaire/extrascolaire et restauration scolaire	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Adjoint animation principal 2eme classe	C	35	Ecoles	Delib 11 du 19/11/2020	Directeur péri et extra scolaire	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Adjoint animation	C	35	Ecoles	Delin 7 du 27/02/2006	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%	9,89	13	1	12	11	2
		32	Ecoles	Delib 8 du 12/12/2022	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%						
		32	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%						
		32	Ecoles	Delib 3 du 13/03/2025	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%						
		30	Ecoles	Delib 1 du 19/06/2023	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%						
		30	Ecoles	Delib 1 du 10/07/2025	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%						
		30	Ecoles	Delib 1 du 10/07/2025	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%						
		27,5	Ecoles	Delib 5 du 19/12/2019	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%						
		25	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Animateur péri et extra scolaire	Non pourvu	100%						
		22	Ecoles	delib 6 du 16/06/2022	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%						
		21	Ecoles	Delib 1 du 10/07/2025	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%						
		19,5	Ecoles	Delib 5 du 19/12/2019	Animateur péri et extra scolaire	Non pourvu	100%						
		10	Ecoles	Delib 8 du 22/02/2022	Animateur/agent entretien	Contractuel	100%						
sous total								11,9	15	3	12	13	2

FILIERE MEDICO SOCIALE

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	N° délibération	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Nombre de poste	Temps complets	Temps non complet	Pourvus	Non Pourvus
						Statut	Temps de travail						
ATSEM principal 1er classe	C	35	Ecoles	Delib 12 du 14/12/2021	Référente ATSEM	Titulaire	100%	3,97	4	3	1	4	0
		35	Ecoles	Delib 4 du 05/05/2025	ATSEM	Titulaire	100%						
		34	Ecoles	Delib 1 du 10/07/2025	ATSEM	Titulaire	100%						
		35	Ecoles	Delib 11 du 19/11/2020	ATSEM	Titulaire	100%						
ATSEM principal 2eme classe	C	35	Ecoles	Delib 3 du 13/03/2025	ATSEM	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Agent social	C	5,5	Ecoles	Delib 7 du 27/02/2023	Accompagnement enfant en situation de handicap	Contractuel	100%	0,2	1	0	1	1	0
sous total								5,1	6,0	4,0	2,0	6,0	0

FILIERE POLICE

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	N° délibération	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Nombre de poste	Temps complets	Temps non complet	Pourvus	Non Pourvus
						Statut	Temps de travail						
Gardien Brigadier	C	35	Police	Delib 4 du 05/05/2025	Policier municipal	Titulaire	100%	2	2	2	0	2	0
		35	Police	Delib 1 du 19/06/2023	Policier municipal	Titulaire	100%						
sous total								2	2	2	0	2	0

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	N° délibération	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Nombre de poste	Temps complets	Temps non complet	Pourvus	Non Pourvus
						Statut	Temps de travail						
Ingénieur	A	35	Technique	Delib 3 du 6/11/2025	Directeur General des services techniques	Titulaire	100%	1,0	1	1	0	1	0
Technicien principal de 1ere classe	B	35	Administratif	delib 4 du 13/12/2016	Poste fermé le 01/07/2026	Titulaire	100%	0,0	1	1	0	1	0
Agent de maitrise	C	31,5	Ecoles	Delib 7 du 27/02/2023	ATSEM	Titulaire	100%	1,4	3	1	2	2	1
		35	Ecoles	Delib 10 du 15/01/2025	ATSEM	Non pourvu	200%						
		18,5	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Accompagnateur bus / Entretien	Contractuel	100%						
Adjoint technique principal 1ere classe	C	35	Technique	Delib 8 du 12/12/2022	Agent services techniques	Titulaire	100%	3,0	3	3	0	3	0
		35	Technique	Delib 3 du 6/11/2025	Adjoint au directeur des services techniques	Titulaire	100%						
		35	Technique	Delib 10 du 15/01/2025	Agent services techniques	Titulaire	100%						
Adjoint technique principal 2eme classe	C	35	Ecoles	Delib 8 du 12/12/2022	ATSEM	Titulaire	100%	3,0	4	4	0	2	2
		35	Ecoles	Delib 12 du 14/12/2021	Agent d'entretien et animation	Titulaire	100%						
		35	Technique	Delib 3 du 6/11/2025	Agent services techniques	Non pourvu	200%						
		35	Technique	Delib 1 du 10/07/2025	Pour le 01/08/26 : Chef equipe services techniques	Non pourvu	100%						
Adjoint technique		35	Technique	delib 12 du 14/12/2021	Agent services techniques	Titulaire	100%	15,39	19	10	9	18	1
		35	Technique	Delib 29/06/1995	Chef equipe services techniques	Titulaire	100%						
		35	Technique	Delib 3 du 19/02/2008	Agent services techniques	Titulaire	100%						
		35	Technique	delib 12 du 14/12/2021	Services techniques	Contractuel	100%						
		35	Technique	Delib 14 du 30/05/2006	Services techniques	Contractuel	100%						
		35	Technique	n°3 du 19/02/2008	Services techniques	Contractuel	100%						

		35	Ecoles	Delib 3 du 19/02/2008	Agent restauration scolaire/entretien	Titulaire	100%						
		35	Ecoles	Delib 10/11/1992	Agent entretien	Titulaire	100%						
		35	Ecoles	Delib 15/04/1983	Agent restauration scolaire/entretien	Titulaire	100%						
		35	Ecoles	Delib 12 du 14/12/2021	Agent d'entretien et animation	Titulaire	100%						
		30	Ecoles	Delib 1 du 19/06/2023	Animatrice / agent entretien	Titulaire	100%						
		26	Ecoles	Delib 7 du 23/06/2020	Agent entretien / restauration scolaire	Contractuel	100%						
		24	Technique	Delib 1 du 10/07/2025	Agent restauration scolaire/entretien	Contractuel	100%						
		23,5	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Agent poste PDV / entretien	Titulaire	100%						
		23	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Agent entretien	Contractuel	100%						
		18	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Agent d'entretien et animation	Contractuel	100%						
		16	Ecoles	Délib 3 du 08/07/2024	Animateur péri et extra scolaire/entretien	Contractuel	100%						
		16	Ecoles	Delib 10 du 15/01/2025	Agent restauration scolaire/entretien	Non pourvu	100%						
		12	Technique	Delib 1 du 10/07/2025	Agent restauration scolaire/entretien	Contractuel	100%						
		sous total						23,8	31	20	11	27	4

TOTAL GENERAL	53,97	68	41	27	61	7
----------------------	--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

Subventions aux associations

De nombreuses associations ont remis leurs dossiers de demandes de subventions. Après étude, le groupe de travail Finances proposera les montants à allouer à chacune d'entre elles. Il est rappelé, que la commune prend en charge l'entretien et la maintenance des nombreux locaux et équipements mis à la disposition des associations, dont les charges de fonctionnement sont en constante hausse.

A ce titre, comme chaque année, le bilan des actions et les comptes desdites associations bénéficiant d'une aide financière ou en nature par la mise à disposition des salles municipales sera sollicité. Un contrat d'engagement républicain, prévu par la loi confortant les principes républicains devra être signé par les associations percevant des subventions.

La commune accordera le financement nécessaire au maintien à domicile des personnes âgées, les actions seront poursuivies pour proposer des activités et lutter contre l'isolement de nos aînés.

Autres dépenses de fonctionnement

- Le montant d'attribution de compensation à verser à la métropole est toujours de 46 200 €.
- Dépenses SRU, pénalités pour logements sociaux manquants : tel qu'indiqué ci-dessus, la commune étant exemptée de son obligation de production minimale de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, la suspension du prélèvement sera effective jusqu'en 2028. La commune compte 305 logements locatifs sociaux au 1/1/2025. Pour être conforme avec la loi SRU, le calcul estimé devrait faire état d'environ 280 logements manquants (calcul de 25 % sur les résidences principales), et la pénalité (environ 250 €/logement manquant) s'élèverait à près de 70 000 €.
- Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales devrait s'élever à 35 000 €.
- Les contributions aux divers organismes (18 K€ pour le Conservatoire de musique, 60 K€ pour le SDIS et les emprunts du SDEG repris par la Métropole jusqu'à extinction de la dette (année 2037). A savoir pour 2026 = 57 K€ versés à la Métropole NCA

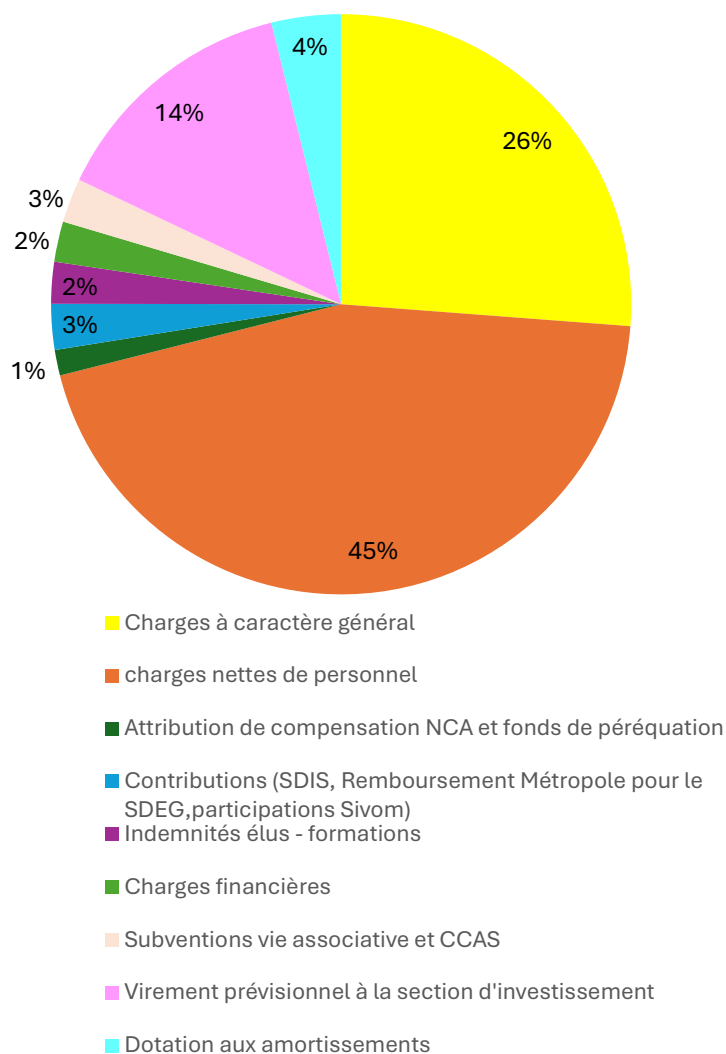
Charges financières

Les intérêts s'élèveront à environ 119 K€ augmentés de ceux de l'emprunt de la maison de santé + 8200 € au moment où l'emprunt sera souscrit. Ces derniers seront ajustés en fonction de l'évolution du Livret A, dont le taux s'établit à 1.5 %

- La dotation aux amortissements : Nous prévoyons une dotation de 210 à 220 K€.

- Le virement prévisionnel à la section d'investissement : 800 K€

BP 2026 -Décomposition des charges de fonctionnement



Recettes

Le montant des produits des services devrait être stable par rapport à 2025, nous prévoyons une concession dans les cimetières, une stabilité au niveau des redevance et droits des services de l'ALSH et de la restauration scolaire.

Fiscalité

Il n'y aura pas d'augmentation de fiscalité pour la commune ; l'augmentation des rôles d'imposition ainsi que des bases abonderont les impôts.

L'état fiscal fait apparaître une baisse conséquente des bases de taxes d'habitation.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale la commune percevra comme l'an passé, grâce au coefficient correcteur, le produit issu de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales par l'intermédiaire la part TFPB départementale issue du territoire de la commune, et le taux syndical est intégré dans le mécanisme du coefficient correcteur.

Les taux de la commune sont :

- Taxe Foncier bâti : 12,88% + taux départemental 10.62 % (après suppression de la TH) = 23.50 %
- Taxe Foncier non bâti : 47,78%

Le produit total de fiscalité attendu devrait être identique à l'année passée et de l'ordre de 2.7 M€.

Considérant le contexte économique ; et malgré la reprise sur le marché de l'immobilier en 2025, la taxe additionnelle des droits de mutation sera prévue à hauteur de 300 K€

La contribution fiscalisée perçue par le SIVOM Val de Banquière

Comme la commune, le syndicat doit faire face à une augmentation des charges de personnel et du coût des matières premières et des services.

Ces services, en dehors du capital de la dette, remboursé directement par le budget de la commune, sont intégralement pris en compte dans la contribution fiscalisée (apparaissant sur la feuille d'impôt des contribuables dans la colonne syndicat et dont le taux est défini en fonction du montant de participation fiscalisée).

Pour rappel, cette somme résulte des coûts de revient des domaines de compétence suivants dont les montants prévisionnels pour 2026 sont :

- la petite enfance (crèche) pour 302 K€,
- l'enfance et la jeunesse 55 K€,
- le social (portage de repas, aide à domicile en complément de notre CCAS) en augmentation par rapport à l'an passé pour 52 K€,
- le centre de formation (7 800 €), le sport (10 K€),
- l'intervention des brigades vertes pour 47 K€ pour les travaux de débroussaillage, broyage...
- les intérêts des emprunts souscrits pour les travaux que la commune a confiés au syndicat en maîtrise d'ouvrage déléguée : 5300 €,
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'extension de la crèche (pour 10000 €)

Soit un total fiscalisé pour 2026 de 490 K€,

Reste le capital = 32K€ (dette du Sivom concernant les travaux de protection du hameau de Plan du Var et les emprunts patrimoniaux du syndicat) acquittés en participation sur le budget de la commune.

Le montant des produits des services sera de 665 K€ : comprenant l'ensemble des redevances (restauration scolaire, ALSH, piscine, etc, ainsi que les remboursements de mise à disposition de personnel et la vente ou location de concessions dans les cimetières.

Le montant additionné des trois dotations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devrait être

stable. La commune escompte un total de ces dotations à hauteur de 800 K€. La dotation aménité rurale sera également maintenue (16 K€)

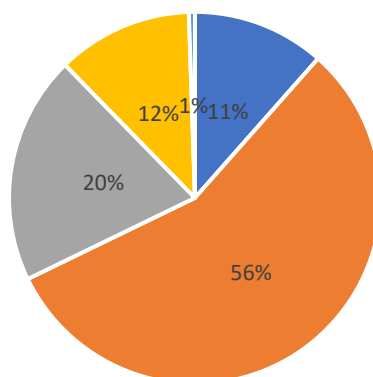
Les autres participations CAF, SIVOM, dérogations scolaires seront prévues à l'identique de l'année passée.

Revenus des immeubles

Les revenus locatifs seront abondés avec la location des logements de la Rue en année complète, le local du dentiste à compter du mois d'avril 2026

La somme de 680 K€ € sera inscrite à ce compte.

BP 2026 - Décomposition des recettes de fonctionnement



- Produits des services
- Impôts et taxes - Taxe additionnelle des droits de mutation - Dotation de solidarité communautaire
- Dotations et participations (Etat, CAF, Département, dérogations scolaires)
- Autres produits (dont revenus des immeubles)
- remboursement maladies et tickets restau

Investissement

Dépenses

- Les dépenses d'équipement comprennent les reports et les nouveaux crédits des programmes à l'étude ou engagés, elles sont définies dans le paragraphe et pages suivants.

1.8 M d'€ de restes à réaliser sont reportés en dépenses (les travaux à réaliser dans le cadre de la réhabilitation du parc locatif, les études pour l'extension de l'école élémentaire, la Madone, les caméras de vidéoprotection, l'outillage, les travaux du cabinet dentaire, la réhabilitation de la piscine, les régularisations ou acquisitions foncières, le moulin à farine, les études pour les lots du Petit Bois)

Le remboursement du capital de la dette de la commune pour 2026 s'élèvera à 285 K€ + 10 K€ pour la maison de santé et 10 K€ pour les travaux réalisés en MOD par le Sivom Val de Banquière.

Au total, avec l'inscription des nouveaux crédits, les dépenses d'investissement devraient s'élever à près de 7.7 M d'€

Recettes

212 K€ sont reportés en recettes (solde des subventions de l'immeuble Cardon).

- Le FCTVA (constitué du remboursement de la TVA des dépenses d'investissement éligibles de 2024) devrait s'élever à environ 60 K€,
- L'amortissement pour 210 à 220 K€,
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (excédent de fonctionnement du compte administratif 2025 pour 1028 K€.
- le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à hauteur de 800 K€.
- Les cessions

L'ensemble des crédits portés en recettes s'élèvera à près 7.7 M d'€.

Programmation des investissements de la collectivité

● **Services administratifs – techniques**

- . Equipement du tracteur
- . Remplacement d'ordinateurs
- . acquisition de véhicules pour les services techniques et de vélos pour la police municipale
- . Acquisition de matériel et d'outillage des services techniques

● **Hameau de Plan du Var**

- . Report pour les études de requalification du hameau de Plan du Var, et divers pour les locaux et appartements municipaux.

● **Foncier bâti**

- . Réhabilitation du patrimoine locatif (selon priorité et en fonction des DPE), reprise des menuiseries extérieures (immeuble ancienne perception)
- . Règlement des échéances de la VEFA pour la Maison de santé pluriprofessionnelle

● **Ecoles**

- . Règlement des frais de l'APD pour l'école élémentaire
- . Aménagement divers, réhabilitation toiture école maternelle
- . Matériel, informatique et mobilier (écoles, cantines)
- . Equipement et mobilier pour l'accueil de loisirs

● **Equipements sportifs et de loisirs :**

- . Travaux de réhabilitation de la piscine

. Etudes pour la réhabilitation du stade de football et vestiaires et du city stade

● **Crèche :**

. Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche (en MOD SIVOM)

● **Ludothèque :**

. Equipement et mobilier

● **La Madone :**

. Travaux de toiture

. Etudes pour la création d'une ferme municipale

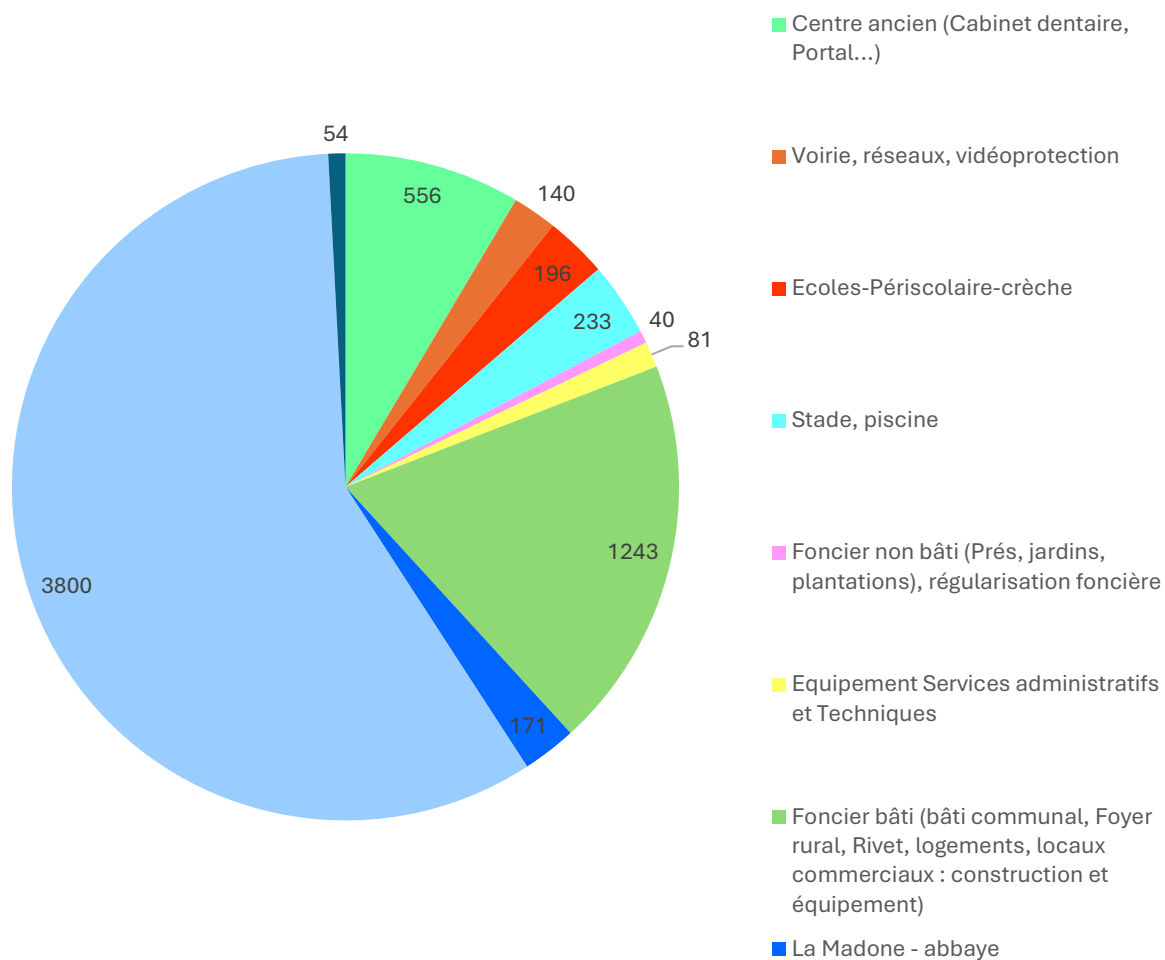
● **Création d'une voie de desserte des lots du Petit Bois**

● **Travaux de réseaux - Voirie**

. Travaux réalisés en coordination avec les services de NCA, réseaux câblés, VRD

. Poursuite des installations de vidéoprotection

Dépenses d'équipement/opérations (en K€) BP 2026



L'endettement

Le capital restant dû des emprunts communaux s'élève au 31/12/2025 à 4.3 M d'euros.

Le capital restant dû des emprunts souscrits par le Sivom Val de Banquière pour le compte de la commune s'élève à 15 K€ (travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée pour la sécurisation du hameau de Plan du Var dont l'emprunt s'éteint début 2027).

L'indicateur de désendettement au 31/12/2025 (encours de dette/autofinancement brut) est de 3.5 années d'exercices budgétaires pour rembourser le capital de la dette (supposant que la commune y consacre l'intégralité de son épargne brute).

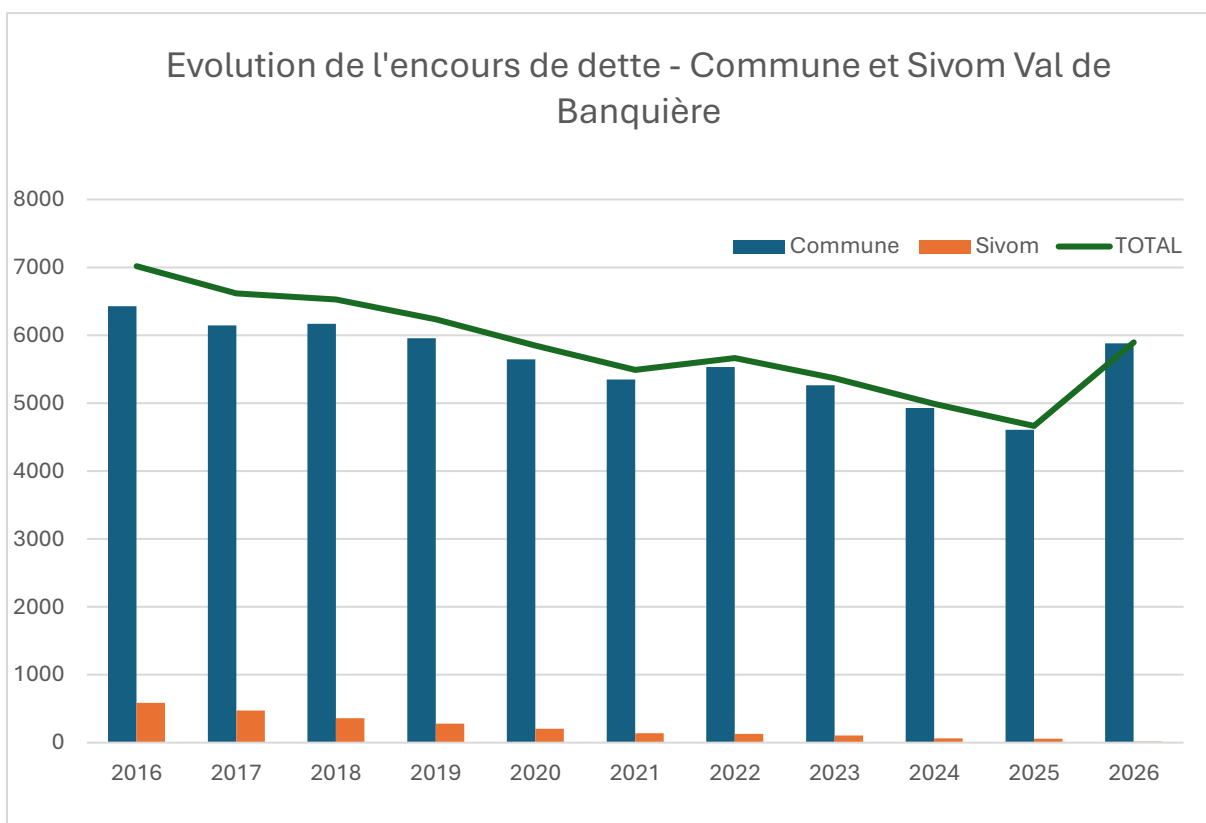
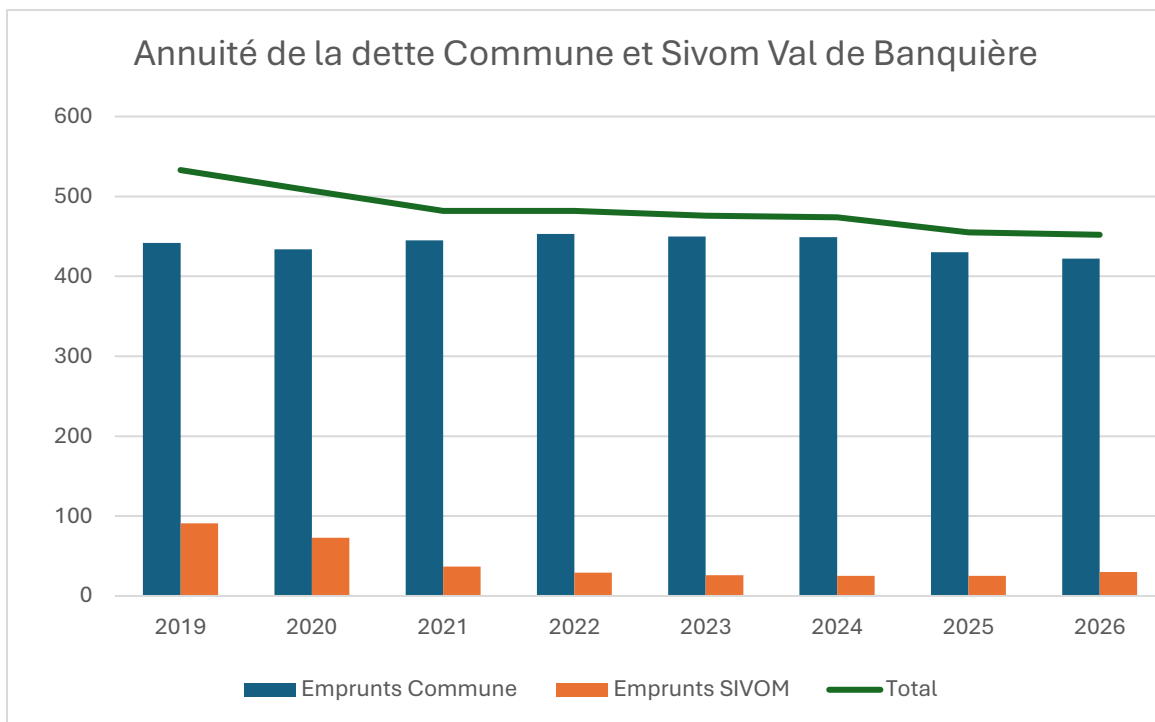
Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et remboursé sa dette, il est à Levens inférieur à 1 (0.84), ce qui est le gage d'une bonne capacité à investir.

Le coefficient d'endettement qui mesure le poids de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement doit être inférieur à 1, ce qui est le cas pour Levens (0.75).

La commune a eu recours à l'emprunt pour financer :

- La réhabilitation de logements locatifs et de locaux professionnels/commerciaux – acquisitions foncières (logements locatifs sociaux des Résidences St Vincent, du Cardon, des deux villas des Traverses, de l'immeuble Baillet, de l'ancien presbytère, acquisition de la maison sur le haut du village, acquisition de la propriété Ratto aux Traverses).
Les intérêts de ces emprunts sont adossés sur le livret A.
Les revenus locatifs couvrent largement la charge d'emprunt (capital et intérêts),
- L'acquisition du SSR Les Lauriers Roses (l'annuité de la dette est entièrement couverte par l'acquittement du loyer du bail emphytéotique, l'emprunt sera soldé en 2044),
- Divers travaux (emprunt pour le Fuon Pench soldé en 2031, pour les ateliers municipaux soldé en 2025, pour divers équipements publics soldé en 2037),
- Les travaux de construction du complexe sportif du Rivet et le Foyer Rural (jusqu'en 2045),
- L'acquisition du foncier de la Madone (remboursement jusqu'en 2029).

Elle empruntera en 2026, 1,65 M€ pour le financement de la maison de santé pluriprofessionnelle



L'épargne

Le compte administratif permet de dégager un excédent brut de fonctionnement de près d'1.359 M€ générant une capacité d'autofinancement nette de 901 K€ après remboursement du capital de la dette.

Les excédents successifs sont capitalisés pour constituer une épargne suffisante nécessaire à la mise en œuvre de nos futurs projets.

